

moment du départ en retraite est évidemment nécessaire.

Comment organiser l'encadrement ? Qui aura l'autorité, quel contrôle sera exercé ? On peut imaginer une formule de tutorat, voire éventuellement un tutorat inter-générationnel faisant appel, au besoin, à des retraités défrayés par la collectivité.

À quel moment placer ce service civil ? Doit-on fixer un âge unique, un niveau d'étude (entrée dans le supérieur ?) ou laisser à chacun le choix du moment ? Si la volonté d'intégration sociale est primordiale, il faut que ce soit à un âge voisin pour tous, et non, par conséquent, à la fin du cursus d'études.

Un projet qui ne concerne pas que les jeunes

Le débat a montré que, si un certain nombre de tâches, d'utilité sociale, peuvent être effectuées par les jeunes du service civique, certains aspects de la vie collective peuvent relever d'un engagement personnel durable : l'exemple des pompiers est le plus connu, mais on peut en imaginer d'autres : secourisme, entraide, sécurisation, recherches... Il y aurait une cohé-

rence politique à développer ces perspectives en même temps que le service civique, et les deux pourraient être liés (le service civique dans une caserne de pompiers permettrait de former des pompiers volontaires...) Cela pourrait concerner un certain nombre de tâches socialement utiles, mais peu susceptibles d'être financées.

En conclusion

Le service civique est plus, beaucoup plus, qu'une réponse circonstancielle à une rébellion d'une partie de notre jeunesse. Ce doit être la traduction concrète d'une volonté politique d'intégrer l'ensemble de la jeunesse de France, dans sa diversité ethnique, culturelle ou sociale, dans un projet de vivre ensemble commun. Cela ne peut fonctionner que si les jeunes adhèrent

à ce projet. Ils ne peuvent y adhérer que s'ils sont reconnus et respectés comme des acteurs à part entière, acteurs responsables et porteurs d'une compétence qu'ils peuvent investir et développer. Cela implique donc, outre d'importants moyens financiers et humains, une volonté largement partagée et s'inscrivant dans la durée.

Quel service civique ?

La décision - éventuelle - d'organiser un service civique n'est pas une décision mineure : on Laborde là un grand projet pour le XXI^e siècle, un choix de société impliquant une transformation sociale majeure, semblable à ce qu'a pu être voici un siècle l'introduction du service militaire obligatoire. Telle est la conviction de Michel Morin, notre intervenant

Comment mettre en place dans notre société un tel projet, sans perturber l'emploi, les solidarités, les statuts, le budget national ? Comment manager 700 000 jeunes par an ? Quelle possibilité d'expression conserveront-ils ? Comment leur vécu sera-t-il pris en compte ? Voici quelques-unes des questions qui surgissent dès qu'on creuse la question.

Un projet qui vient de loin et largement partagé

L'idée de service civil ou civique n'est pas neuve en France : dès 1969

F. Missoffe en a proposé une mouture, portée par des valeurs mises en avant aujourd'hui (égalité, service de la nation, brassage social...). Notons que, de même qu'il s'agissait de répondre à la crise de 68, de même la proposition chiraquienne, sur laquelle travaille actuellement J.F. Lamour, est une volonté de réponse à une autre crise de la jeunesse, celle qui a embrasé certaines banlieues en novembre 2005.

À partir de 1971 le service national est décliné de trois façons : militaire, coopération (les V.S.N.), et service civil destiné aux objecteurs de conscience, astreints à une durée plus longue et qui cherchent à transformer ce service civil (= non militaire) en un service civique (= citoyen, au service de la nation.).

En 1997, par quoi remplacer le service militaire fondé sur la conscription ? Émergent très vite diverses propositions de politiques (Bayrou, Vaillant, Gerin notamment) Les modalités et les motivations sont variables : A. Gerin propose un service humanitaire en réponse au tsunami, Vaillant propose un service pour tous de 15 jours d'instruction civique suivis d'un mois d'activités communes, et la possibilité de le prolonger volontairement de 6 mois...

Aujourd'hui, cette volonté semble largement partagée dans son principe : le

journal *La Vie* a obtenu le soutien de 443 parlementaires, dont 299 députés - sur 577 -, à son appel pour un service civique obligatoire, dans lequel « les signataires déclarent qu'il est urgent que soit créé un service civique obligatoire fondé sur la mise en œuvre de l'idée de fraternité et de solidarité... où l'égalité entre chaque Français, quelle que soit son origine, est fondatrice... Les applications dans le temps, l'espace, la durée, doivent résulter d'une mise en œuvre la plus souple et la plus pragmatique possible, en fonction des besoins du pays et des capacités de chacun... La réalisation de ce service civique doit s'appuyer sur le maillage territorial de nos collectivités locales, sur les réseaux associatifs... Il [le service civique] démontre que l'homme est la véritable richesse d'un pays... La vocation du service civique obligatoire est qu'ainsi chaque individu contribue à accroître le bonheur commun. »

Sous cette apparente unanimité, il reste de nombreux points à éclaircir : c'est l'objet essentiel de ce débat.

Et qu'en est-il à l'étranger ? Un service civil existe en de nombreux endroits, basé généralement sur le volontariat : il en est ainsi dans certains pays africains, en Allemagne, au Canada... L'Italie y réfléchit également. Notons qu'il existe aussi un service volontaire européen qui concerne 3 500 jeunes, dont 400 Français, chaque année.

Une fonction d'intégration sociale

Ce tableau étant dressé, le débat a permis un dialogue et une réflexion très riches à partir des souhaits et des convictions de l'assistance. L'idée d'un service civique, concernant tous les jeunes pour une durée de quelques mois, permettant un véritable brassage social, le rapprochement des milieux sociaux, la confrontation des cultures

familiales et la réduction de la fracture sociale est approuvée par tous. Le second objectif doit être de permettre l'insertion sociale et l'engagement citoyen des jeunes, par une formation civique et l'investissement dans des travaux socialement utiles : restauration du patrimoine, protection de l'environnement, aide aux plus défavorisés...

Beaucoup de points à éclaircir

De nombreux points de débat sont apparus, de nombreuses exigences ont été exprimées, que le dialogue avec notre intervenant a aidé à préciser.

Comment organiser l'accueil de tous ces jeunes ? Les laisser dans leur famille ou leur quartier est contradictoire avec l'idée de brassage social. Faut-il les regrouper dans des « casernes civiles » ? Sinon comment les indemniser pour leurs dépenses de subsistance ? Quel que soit le système retenu, il ne faut pas ignorer le coût élevé de l'opération, de l'ordre de 3 milliards d'euros par an (ce qui, il est vrai, ne représente que 25 % des bénéfices 2005 de Total).

Quelle place spécifique auront-ils, entre les emplois aidés et les bénévoles ? Quels travaux leur seront demandés ? Qui définira les postes occupés ? Pour que le service civique fonctionne dans sa dimension intégratrice, il faut que le

travail demandé soit reconnu comme gratifiant, et qu'il ait une valeur sociale forte. Peut-on imaginer des emplois spécifiques où des jeunes se relaieraient ? Peut-on grâce à ce dispositif faire apparaître des emplois et leur permettre de se structurer, comme les emplois-jeunes ont pu le permettre aux services à la personne ?

Quelles contreparties (autres que pécuniaires) seront données par la société ? Outre une formation citoyenne, il importe qu'elle prenne en compte l'expérience que les jeunes auront eue. La V.A.E. (validation des acquis de l'expérience) est un outil permettant de valider leur travail en l'intégrant à leur cursus de formation. Mais il faut noter que, pour valider l'expérience professionnelle de 700 000 jeunes chaque année, il convient de créer des milliers de postes. La validation de cette durée de travail au